

Communication N° 26 - 2011 au Conseil communal

Séance du 16 novembre 2011

Tarifs d'électricité : stabilité en 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les tarifs d'électricité resteront stables en 2012. Ils baisseront même légèrement puisque le tarif des services système, c'est-à-dire de la composante facturée par la société Swissgrid pour la régulation du système (énergie de réglage, maintien de la tension, compensation des pertes, etc.), passera de 0.77 à 0.46 c./kWh HT. Les autres éléments du prix du kilowattheure ne changeront pas.

Dans un marché relativement stable, malgré les incertitudes qui pèsent sur le domaine de la production d'électricité en Suisse et ailleurs en Europe, la société Romande Energie Commerce SA pourra proposer en 2012 des tarifs d'énergie compétitifs, identiques aux tarifs 2011.

Les prestations dues aux collectivités publiques resteront également inchangées. La nouvelle taxe fédérale de 0.1 c./kWh HT pour la protection des eaux et des poissons sera intégrée à la taxe fédérale pour la promotion des énergies renouvelables, dont le montant total sera maintenu à 0.45 c./kWh HT.

Enfin, les tarifs d'acheminement de l'énergie, c'est-à-dire la composante destinée à couvrir les coûts de transport de l'énergie sur les réseaux, seront similaires à 2011. Cette décision, prise par la Municipalité dans le cadre de la publication des tarifs 2012, n'a toutefois pas été facile à trancher et masque une réalité plus complexe.

Dans les faits, les coûts propres d'acheminement de l'électricité sur le réseau pullièran sont maîtrisés. C'est le fruit d'efforts constants que la Municipalité et la Direction des travaux et des services industriels réalisent dans le but d'optimiser les coûts de construction, de gestion et d'exploitation du réseau d'électricité basse tension de la Ville de Pully.

Ces efforts seront toutefois contrecarrés par l'évolution que subira le prix du timbre amont en 2012, à savoir le tarif facturé par les Services industriels de Lausanne (ci-après SIL) pour l'acheminement de l'énergie sur les réseaux situés en amont du réseau pullièran.

En 2012, le prix du timbre amont des SIL, qui couvre notamment les coûts de transport de l'énergie sur les réseaux de niveaux moyenne et haute tension lausannois, passera de 4.53 à 5.10 c./kWh HT. Cette hausse de 12.8% est très importante puisqu'elle représentera une charge supplémentaire pour la Ville de Pully de près de CHF 500'000.00 par rapport à 2011.

Les mécanismes complexes de reports de différences de couverture d'exercices précédents expliquent une bonne partie de ce renchérissement. Une hausse réelle subsistera néanmoins et s'élèvera, selon les informations des SIL, à 0.17 c./kWh HT, soit 3.5%.

Cette hausse va à l'encontre de la tendance actuelle des tarifs d'acheminement en Suisse - une tendance à la stabilité, voire à une légère diminution - qui a encore récemment été confirmée par l'Association des entreprises électriques suisses (AES) pour 2012 (cf. communiqué de l'AES du 22 août 2011).

La Municipalité de Pully a choisi de ne pas reporter la hausse du timbre amont sur ses clients finaux. Les tarifs d'acheminement 2012 resteront dès lors identiques à ceux de 2011. Une adaptation sera sans doute inévitable à court terme si le timbre amont lausannois ne devait pas rapidement retrouver un niveau plus bas.

La Municipalité de Pully a réagi auprès des SIL et de la Municipalité de Lausanne à l'annonce de la hausse du timbre amont en 2012. Elle a été accompagnée par les communes de Belmont-sur-Lausanne et de Paudex qui se trouvent dans une situation similaire à celle de Pully.

Des démarches ont été entamées afin de comprendre les raisons de cette hausse. La Municipalité espère qu'elles auront un effet favorable sur l'évolution des charges du Service électrique de Pully au cours de ces prochaines années. Elle tiendra le Conseil communal informé de l'avancement de ce dossier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



G. Reichen



C. Martin

Pully, le 16 novembre 2011